



DELIBERATION N°20140130 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

OPERATIONS FONCIERES - CESSION DE TERRAIN LIEUDIT LA PHILIPPIERE

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune est propriétaire d'un terrain sans affectation particulière au lieu-dit La Philippière.

Par délibération en date du 3 février 2014 le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une partie de ce terrain à M et Mme Baure, pour la création d'un accès véhicule à leur propriété.

Aujourd'hui M et Mme Baure sont sur le point de vendre leur terrain à Monsieur et Madame Febvre qui ont déposé un permis de construire en vue de la construction d'une maison individuelle.

Pour des raisons administratives il convient de délibérer pour la cession du terrain communal au profit de M et Mme Febvre, en lieu et place de M et Mme Baure.

La superficie vendue et le prix restent inchangés.

Ainsi, M et Mme Febvre s'engagent à acquérir un espace de 67 m² environ à 40 €/m².

Les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

L'acte de vente sera régularisé en l'étude de Maître Meiller.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **de modifier** la délibération n° 20140019 du 3 février 2014, M et Mme Baure renonçant à acquérir le terrain tel que décrit ci-dessus,
- **d'accepter** la cession à M et Mme Febvre de 67 m² environ de terrain lieudit La Philippière, sur la base de 40 euros le m²,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à engager toutes les démarches s'y rapportant et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014